

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public

du traitement des déchets

2021



www.pointfortenvironnement.fr

SOMMAIRE

Introduction

1- Présentation générale Pages 4-7

- Le territoire desservi
- La localisation des unités de traitement
- Les compétences
- Les instances de décision
- Les moyens humains
- SPL Normantri

2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-12

- Les ordures ménagères
- La collecte sélective
- La collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2021

3- Les actions de prévention : réduire à la source les déchets Page 13

4- Les unités de traitement : faire de nos déchets une ressource Pages 14-19

- Le centre de tri
- L'arrêt de l'unité de méthanisation
- L'ISDND de Beauchêne
- Les ISDI
- Les autres filières de traitement
- Tonnages sortants

5- Actions de sensibilisation Page 20

6- Suivi des indicateurs nationaux

Page 21

7- Indicateurs financiers Pages 22-24





INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 13 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2021, près de 94 000 tonnes de déchets ont ainsi été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet :

www.pointfortenvironnement.fr

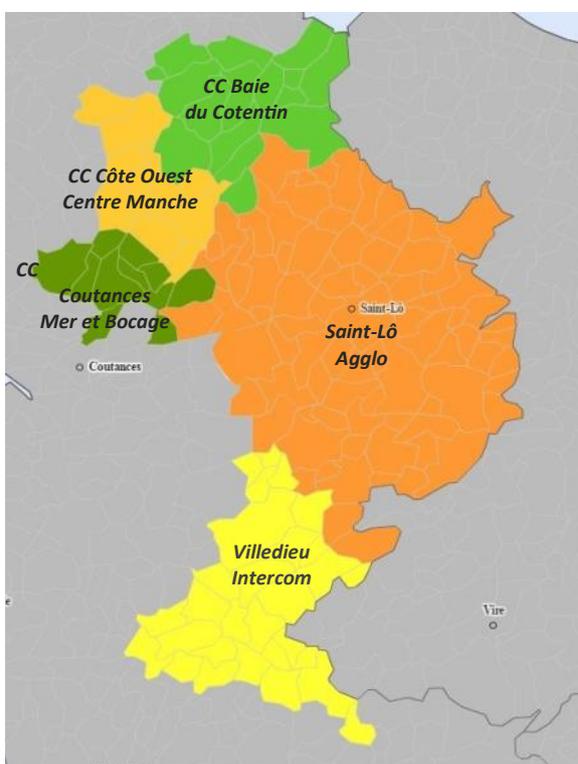
1 - Présentation générale

du Point Fort Environnement

• *Territoire desservi*

Les collectivités adhérentes

En 2021 le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 116 659 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers »



Les partenariats

En raison de l'arrêt de l'unité de méthanisation, en 2021 le Point Fort Environnement a restreint ses partenariats. Seuls trois EPCI clients ont été concernés par l'apport d'ordures ménagères :

- la CC de la Baie du Cotentin, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement,
- la CC Côte Ouest Centre Manche, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement,
- et la CC Coutances Mer et Bocage, pour son territoire non adhérent au Point Fort Environnement.

Ce sont ainsi 8 349 t d'ordures ménagères qui ont été traitées dans le cadre du code de la commande publique.

- 5 EPCI adhérents (2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).

- 116 659 habitants

- 23% de la population de la Manche

Source : Insee 01/01/21 Population municipale

CA Saint-Lô Agglo	75 972 habitants
CC de la Baie du Cotentin (pour les communes d'Apperville, Auvers, Baupte, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)	13 630 habitants
CC Coutances Mer et Bocage (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	5 817 habitants
CC Villedieu Intercom	15 669 habitants
CC Côte Ouest Centre Manche (pour les communes de Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	5 571 habitants

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2021)

Localisation des unités de traitement

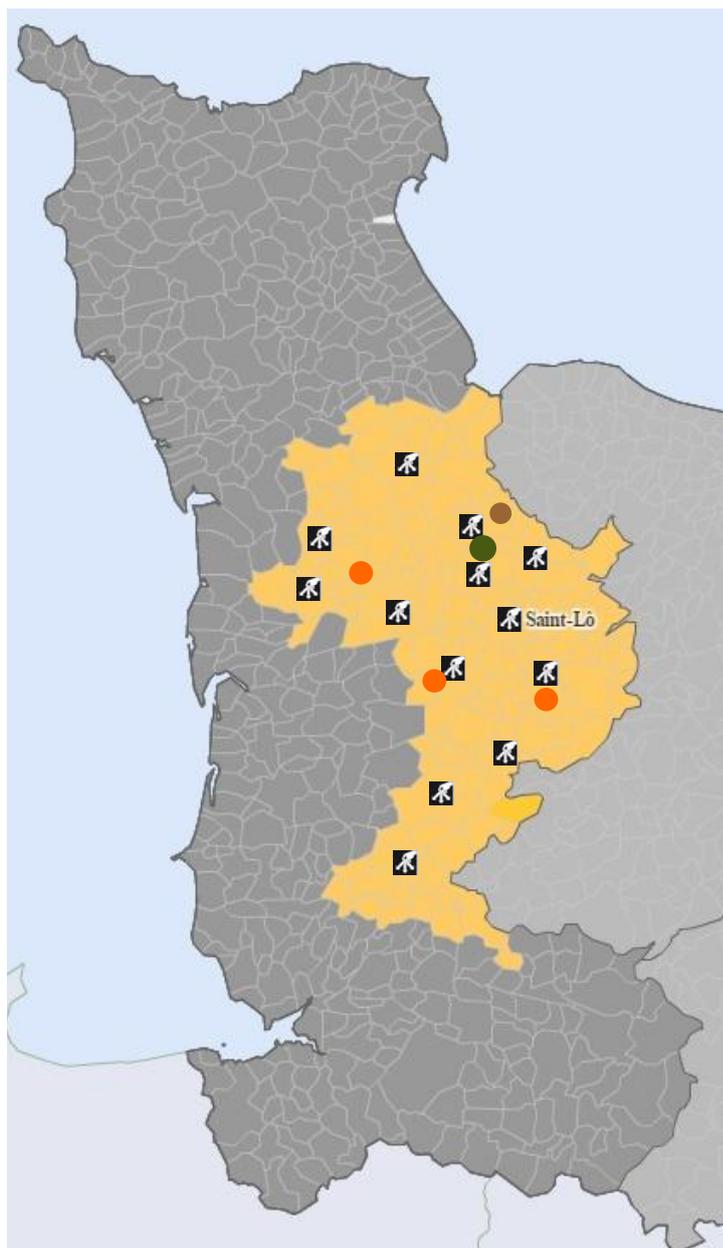
Localisation des installations de traitement du Point Fort Environnement au 31 décembre 2021



Pôle de valorisation de Cavigny - 2021



ISDND de Beauchêne - 2021



Périmètre de compétence du syndicat au 31/12/2021

🗑️ Réseau de 13 déchèteries : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Pont-Hébert, Le Désert, St-Sauveur-Villages, Périers, St-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais

Exploitation : Point Fort Environnement

● Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Beauchêne, à St-Fromond

Capacité : 70 000 t/an

Exploitation : Point Fort Environnement

● Installations de Stockage des déchets Inertes (ISDI) : St-Martin d'Aubigny, St-Martin-de-Bonfossé et Condé-sur-Vire

Exploitation : Point Fort Environnement

● Pôle de Cavigny :

- siège administratif
- ateliers techniques
- centre de tri pour la collecte sélective - Capacité : 8 000 t/an
- plateforme de stockage du verre
- unité de méthanisation des ordures ménagères et déchets verts - En arrêt depuis décembre 2020

Exploitation : Point Fort Environnement



Déchèterie du Désert

• Les compétences

Le Syndicat Mixte du Point Fort est un établissement public de coopération intercommunale, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire »,
- « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

NB : La « collecte des déchets » est de la compétence des EPCI adhérents.

• Les instances de décision

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code de la commande publique...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé du président, Laurent PIEN, et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Laurent PIEN, Président du syndicat mixte du Point Fort

Le Bureau syndical

Président	Laurent PIEN (CA Saint-Lô Agglo)
1 ^{ère} vice-présidente, chargée de la stratégie industrielle	Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)
2 ^{ème} vice-président, chargé des déchèteries	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
3 ^{ème} vice-présidente, chargée de la communication et des relations publiques	Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)
4 ^{ème} vice-président, chargé de l'ISDND de St-Fromond	Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)
5 ^{ème} vice-président, chargé de l'unité de méthanisation	Michel LHULLIER (CC Villedieu Intercom)
6 ^{ème} vice-président, chargé du budget et des ressources humaines	Eric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo)
7 ^{ème} vice-président, chargé de la logistique et des infrastructures	Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)
8 ^{ème} vice-président, chargé de l'analyse et de la stratégie financière	Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

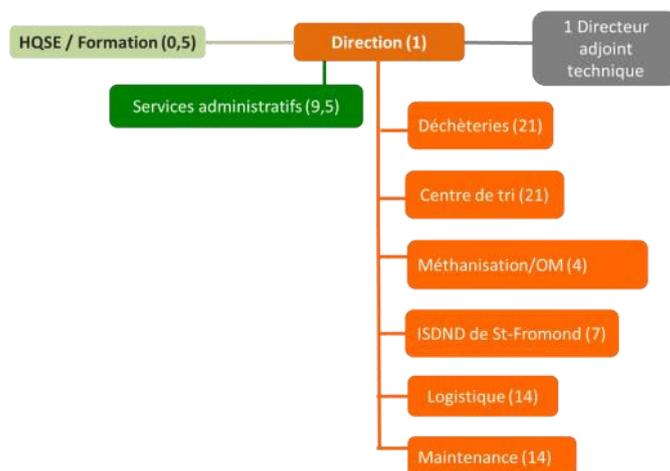
Le Comité syndical

EPCI	Délégués titulaires au 31/12/2021
CC Côte Ouest Centre Manche	Loïck ALMIN, Christophe GILLES, Damien PILLON
CC Coutances Mer et Bocage	Corinne CLEMENT, Aurélie GIGAN, Pierre VOGT
CC Baie du Cotentin	Marie-Agnès HEROUT, Céline LAUTOUR, Michel LEBLANC, Chantal LELAVECHEF, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT
CC Villedieu Intercom	Nicolas GUILLAUME, Jean LE BEHOT, Michel LHULLIER, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Charly VARIN
CA Saint-Lô Agglo	Antoine AUBRY, Philippe BRIARD, Lydie BROTON, Morgane BUISSON, Jacques CLAIRAUX, Eric FOLLAIN, Nicole GODARD, Valentin GOETHALS, Claude JAVALET, Pascal LANGLOIS, Denis LECLUZE, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Virginie METRAL, Laurent PIEN, Dominique QUINETTE, Loïc RENIMEL, Patrick SIMON, Jérôme VIRLOUVET

• Moyens humains et organisation des services

L'exploitation des installations de traitement du Point Fort Environnement s'effectue en régie.

Organisation des services au 31/12/2021

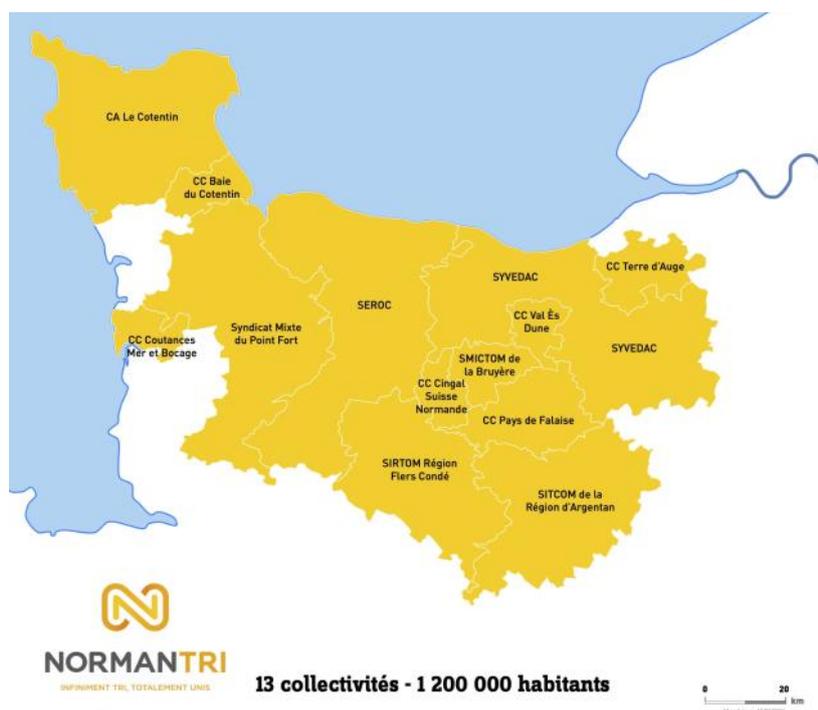


Effectifs

- 93 agents au 31/12/2021, contre 104 au 31/12/2020.

• SPL Normantri

En 2019, le Syndicat Mixte du Point Fort a décidé, par délibération, de participer à la création de la Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri doit porter l'investissement d'un centre de tri public interdépartemental (Manche, Orne, Calvados) pour apporter une solution pérenne, à coût maîtrisé, au traitement des emballages et papiers produits sur le territoire. Cette SPL exercera les missions de « transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, ainsi que la commercialisation des produits valorisables et le traitement des refus de tri. » Les coûts de transport et de tri seront mutualisés.



2– Les collectes séparées

trier pour mieux valoriser

• Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et assimilés est de la compétence des collectivités adhérentes. Malgré la baisse sensible des tonnages d'OMR collectés en 2020, liée à la crise Covid, les tonnages d'OM collectés en 2021 sont de nouveau en baisse de 138 tonnes (-0,6%).

- 138 t d'OM collectées,
soit -0,6% par rapport à 2020

2017	2018	2019	2020	2021
198 kg/habt	199 kg/habt	198 kg/habt	194 kg/habt	193 kg/habt
22 995 t	23 245 t	23 088 t	22 678 t	22 540 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 248,9 kg/habt (pop INSEE 2019)

Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019

Moyenne Normandie = 243,8 kg/habt INSEE en 2019

Moyenne Manche = 217,9 kg/habt INSEE en 2019

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie - 2019

• La collecte sélective

En 2021, la collecte sélective sur le territoire du Point Fort Environnement s'effectue en trois flux : papier, verre et emballages recyclables.

Collecte en porte à porte ou en apport volontaire

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement. En revanche, deux modes de collecte coexistent pour :

- **le papier** : en 2021, 33 143 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs bleus ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 83 516 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs bleus),
- **les emballages** : en 2021, 36 699 habitants ont été collectés en porte à porte (bacs ou sacs jaunes, ou conteneurs semi-enterrés pour l'habitat collectif) tandis que 79 960 habitants ont été collectés en apport volontaire (conteneurs jaunes).

La collecte des points d'apport volontaire est de la compétence du Point Fort Environnement. Elle est effectuée par des prestataires pour la collecte du verre et en régie directe pour la collecte du papier et des emballages.



4 chauffeurs et 3 véhicules sont dédiés à la collecte sélective

Des tonnages 2021 en hausse

Sur la somme des 3 flux (papier/verre/emballages), les tonnages 2021 collectés par habitant sont en hausse sensible (+5%) par rapport à ceux de 2020.

2017	2018	2019	2020	2021
91,0 kg/habt	91,7 kg/habt	92,5 kg/habt	89,6 kg/habt	94,2 kg/habt
10 589 t	10 692 t	10 798 t	10 480 t	10 994 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 82,2 kg/habt (pop INSEE 2019)

Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019

Moyenne Normandie = 85,9kg/habt INSEE en 2019

Moyenne Manche = 102,3kg/habt INSEE en 2019

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2019

Une collecte du verre toujours en hausse

5 477 tonnes de verre ont été collectées en 2021, soit 46,9kg/habt, en hausse de 5,6% par rapport à 2020.

2017	2018	2019	2020	2021
41,7 kg/habt	42,2 kg/habt	43,3 kg/habt	44,3 kg/habt	46,9 kg/habt
4 846 t	4 921 t	5 059 t	5 183 t	5 477 t

Evolution des tonnages de verre collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 32 kg/habt (pop INSEE 2019)

Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019

Moyenne Normandie 2019 = 34,8 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2019 = 47,2 kg/habt INSEE

Source : Observatoire des Déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2019

Une collecte du papier stable

En 2021, le tonnage de papier collecté est quasi identique à celui de 2020.

2017	2018	2019	2020	2021
28,1 kg/habt	27,4 kg/habt	26,2 kg/habt	21,9 kg/habt	22,2 kg/habt
3 265 t	3 196 t	3 058 t	2 565 t	2 587 t

Evolution des tonnages de papier collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Une collecte des emballages recyclables en hausse sensible

Les tonnages d'emballages collectés continuent à croître. 2 930 tonnes d'emballages ont été collectés dans les conteneurs jaunes ou dans les bacs et sacs jaunes en 2021, contre 2 732 tonnes en 2020, soit une hausse de plus de 7%.

2017	2018	2019	2020	2021
21,3 kg/habt	22,1 kg/habt	23,0 kg/habt	23,4 kg/habt	25,1 kg/habt
2 479 t	2 575 t	2 681 t	2 732 t	2 930 t

Evolution des tonnages d'emballages collectés en kg/an/habitant.

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

1318

C'est le nombre de conteneurs d'apport volontaire répartis sur le territoire du Point Fort Environnement :

- 452 dédiés au verre
- 349 dédiés au papier
- et 517 dédiés aux emballages recyclables



Evolution des consignes de tri

A compter du 1er janvier 2022 pour les territoires de Saint-Lô Agglo et de Côte Ouest centre Manche, et du 31 décembre 2022 pour les autres EPCI membres, l'extension des consignes de tri des emballages sera mise en œuvre. Dans le même temps, la collecte passera en monoflux : le papier et les emballages seront alors collectés en mélange.

• Les déchèteries



En 2021, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 13 déchèteries, en libre accès pour les habitants du territoire et les services techniques de ses collectivités adhérentes.

Déchets collectés

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou d'élimination : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants (non valorisables), les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles, les ampoules, néons ainsi que les objets pour la filière réemploi.

Nouveau en 2021 : la mise en place de la collecte des couettes et oreillers

Déchets des professionnels

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon le règlement intérieur et les conditions tarifaires fixées annuellement par délibération. En 2021, ces accès payants ont généré une recette de 157 428 €.

Nouveau : collecte des couettes et oreillers

- Une collecte de couettes et oreillers a été mise en place sur le réseau des 13 déchèteries, en partenariat avec l'éco-organisme EcoMobilier.
- Les produits concernés sont tous les articles rembourrés de literie et d'assise, quel que soit l'état : couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage, surmatelas...
- La collecte s'effectue dans des contenants dédiés déposés devant la benne mobilier
- Une fois collectés, les couettes et oreillers pourront être valorisés en CSR (Combustible Solide de Récupération).



Tonnages collectés

En 2021, 50 910 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries, en hausse de près de 22% par rapport à 2020. Même si la comparaison avec 2020 n'est pas significative eu égard à la crise Covid et à la fermeture des déchèteries pendant quelques semaines en 2020, on atteint néanmoins des tonnages record.

2017	2018	2019	2020	2021
359kg/habt	358kg/habt	387kg/habt	355kg/habt	436kg/habt
41 771 t*	41 700 t*	45 136 t*	41 519 t*	50 910 t*

*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries **incluant la collecte au porte à porte des déchets verts**

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne Normandie = 343 kg/habt INSEE en 2019

Moyenne Manche = 406 kg/habt INSEE en 2019

Source : Observatoire des déchets en Normandie—Rapport technique 2019— Synthèse sur la gestion des déchets occasionnels + déchets dangereux

Fréquentation

En 2021, 400 899 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en hausse de 10% par rapport à 2020.

2017	2018	2019	2020	2021
401 708	386 144	385 090	364 221	400 899

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

Branchages / pelouse	20 324 t	40%
Encombrants	9 912 t	19%
Gravats (inertes)	11 125 t	22%
Mobilier	3 130 t	6%
Ferraille	1 892 t	4%
DEEE	1 299 t	3%
Bois	1 271 t	2%
Carton	1 364 t	3%
Textile	309 t	1%
Réemploi	21 t	
DDS (déchets spécifiques)	180 t	
Autres déchets dangereux (huiles, piles et batteries...)	83 t	
Total	50 910 t	100%

Tonnages 2021 collectés en déchèteries



Synthèse des tonnages traités en 2021

93 599 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2021.

85 250 t traitées pour les adhérents en 2021, en hausse de 13% par rapport à 2020 (+ 9 814 t)

	Rappel 2020	2021	Kg/habt 2021	%
Ordures ménagères et assimilés	22 678	22 540	193,1	26,4%
Papier	2 565	2 587		
Verre	5 183	5 477		
Emballages	2 732	2 930		
Total collecte sélective	10 480	10 994	94,2	12,9%
Autres déchets issus principalement des déchèteries (inclus collectes spécifiques de déchets verts et cartons au porte à porte)				
Bois	1 088	1 271		
Branchages	15 298	20 324		
Pelouse				
Encombrants	8 970	9 912		
Gravats	8 771	11 125		
Ferrailles	1 823	1 892		
Batteries	0	5		
Huiles de vidange	49	48		
Mobilier	2 643	3 130		
DEEE	1 230	1 299		
Néons, lampes	5,6	7		
Piles	19,4	23		
DDS	166	180		
Réemploi	23	21		
Textile	246	309		
Carton	1 943	2 170		
Cartouches	2,5	0		
Radiographies	0,5	0		
Total déchèteries et collectes spécifiques	42 278	51 716	443,4	60,7%
Total adhérents	75 436	85 250	730,7	100%

Population INSEE du Point Fort Environnement 2021 = 116 659 habts

8 349 t traitées pour les clients

	Rappel 2020	2021
Ordures ménagères et assimilés	19 910	8 349
Collecte sélective - papier	2	0
Collecte sélective - emballages	11	0
DIB	0	0
Autres (biodéchets, graisses...)	1 732	0
Total traité pour les clients / partenaires	21 655	8 349

3- Les actions de prévention

Réduire à la source les déchets

. Le compostage domestique

Traiter à la source les déchets organiques

Les composteurs mis à disposition visent à traiter à la source les déchets de jardin et les biodéchets, pour limiter les apports en déchèteries et les tonnages d'ordures ménagères.

Le parc de composteurs mis à disposition s'élève à 10 250 unités, correspondant à un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%.

A compter du 1er janvier 2024, la collecte séparée des biodéchets sera obligatoire.



250 composteurs ont été achetés et mis à disposition en 2021.

. Le réemploi

Donner une 2ème vie aux objets

En 2021, le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec les associations Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô et du Pays de Coutances, ainsi qu'avec l'AFERE. Sur chaque déchèterie, les usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables. Ceux-ci sont ensuite mis à disposition de ces associations.

Par ce partenariat, 21 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles de recyclage ou d'élimination. De plus, 309 t de textiles ont été collectés par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire. Des actions de communication communes avec ces associations de réemploi sont organisées pour sensibiliser au réemploi (cf page 20).



4 - Les unités de traitement

Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

• Le centre de tri de Cavigny

Le tri/conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective

Le tri et la valorisation du papier

2 587 tonnes de papier ont été réceptionnées au centre de tri de Cavigny en 2021 (contre 2 567 t en 2020), dont 613 tonnes collectées en sacs.

- Une partie est traitée sur la ligne de tri des corps plats. Le papier trié (sorte 1.11) a été expédié en vrac, à la papeterie Norske. 1 815 t de papier de sorte 1.11 ont été expédiées en 2021.
- Le papier collecté en vrac et dont la qualité de tri par l'habitant est suffisamment bonne (sorte 5.01), est expédié chez le recycleur sans tri préalable. En 2021, 188 t de papier de sorte 5.01 ont été expédiées directement chez le papetier.
- Enfin 602 tonnes de papier de sorte 1.02 « gros de magasin » ont été expédiées pour recyclage.

Le tri et la valorisation des emballages

2 930 tonnes d'emballages ont été réceptionnées en 2021 au centre de tri. Après extraction des emballages en acier grâce à un électro-aimant, les emballages sont séparés manuellement, par les agents de tri, en 6 flux de matériaux recyclables : les bouteilles en PET clair, les bouteilles en PET foncé, les bouteilles en Pehd/PP, l'aluminium, les cartonnettes et les briques alimentaires. Une fois triés, ces matériaux sont compactés et stockés avant d'être expédiés dans les différentes unités de recyclage. Les sacs de tri sont également valorisés, ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) se trouvant dans les emballages. Depuis 2020, afin de réduire les refus, le verre déposé par erreur en emballages est également trié et valorisé.

Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les emballages ou le papier sont extraits manuellement du process par les agents de tri pour être dirigés à l'ISDND de Beauchêne. En 2021, ces refus s'élèvent à 868 tonnes, soit 7,4kg/habt. Ils représentent 15,7% du tonnage de papier+emballages entrant au centre

- Exploitation : régie
- Capacité de l'unité : 8000 t/an
- Effectif : 24 agents
- Tonnages entrants : 7 687 t de carton, papiers et emballages en 2021
- Fermeture du centre de tri au 31/12/2021 date de mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire de Saint-Lô Agglo et de Côte Ouest Centre Manche.



de tri. A l'image de la région Normandie, ce taux de refus est en augmentation. Il reste néanmoins inférieur au taux de 21% constaté à l'échelle régionale - Source : Observatoire des Déchets en Normandie - Rapport technique 2019.

Le tri et la valorisation des cartons ondulés

En 2021, 2 170 tonnes de cartons ondulés en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques ont été réceptionnées au centre de tri. Ce carton est stocké, puis mis en balles avant d'être expédié chez les recycleurs.

La plateforme de stockage du verre

Le verre, collecté par prestataire, est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, sur le site de Cavigny. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 5 402 tonnes de verre en 2021.

Tonnages sortants du centre de tri 2021- Données repreneurs ➤

PET foncé	77 t
PET clair	362 t
PEHD	180 t
Acier	271 t
Aluminium	44 t
Cartonnettes	803 t
Briques alimentaires	130 t
Papier / gros de magasin	2 605 t
Sacs/films plastique	46 t
Carton ondulé	2 038 t
Verre issu des emballages	25 t
DEEE	7 t
Refus de tri	868 t
Total sortant	7 456 t



Le centre de tri de Cavigny a fermé ses portes le 31 décembre 2021, n'étant plus adapté pour traiter du monoflux et les emballages issus de l'extension des consignes de tri

. Arrêt définitif de l'unité de méthanisation

Par délibération du comité syndical en date du 15 octobre 2021, relative aux orientations stratégiques du Point Fort Environnement suite à l'étude technique sur le devenir de l'outil industriel et à la prospective financière 2022-2029, les élus ont voté la fermeture définitive de l'unité de méthanisation des ordures ménagères de Cavigny et son démantèlement.

Pour rappel, depuis un sinistre survenu fin 2019 sur un mur de l'unité de maturation du compost, l'unité de méthanisation fonctionnait en mode dégradé, le hall de maturation étant devenu inopérant pour la production de compost. La matière extraite du BRS (Bio Réacteur Sogéa) et des digesteurs était donc envoyée directement en ISDND, sans pouvoir être asséchée ni valorisée en compost. La matière organique a néanmoins fait l'objet d'une valorisation électrique jusqu'en novembre 2020. Depuis cette date, l'unité était à l'arrêt.

. L'ISDND de Beauchêne

L'élimination des déchets ultimes

Tonnages traités en 2021

Exploité depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond reçoit les déchets non valorisés.

- Capacité : 70 000 t/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 7 agents
- Tonnage traité : 39 718 t en 2021

	2021	Rappel 2020
Refus de méthanisation	441	35 448 t
Ordures ménagères brutes	27 470	1 114 t
DIB en provenance des collectivités adhérents	999	952 t
Encombrants issus des déchèteries	9 939	8 951 t
Refus issus du centre de tri	868	793
Total ISDND de Beauchêne	39 718	47 258



Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers successifs d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2021, ce sont successivement les casiers 3 et 4 de la zone d'exploitation 3 qui ont été exploités.

Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 1,1MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à deux évapo-concentrateurs, permettent de traiter in situ les lixiviats (8 046 m³ en 2021). 3 200 m³ de lixiviats ont également été traités en externe.

Le broyage du bois

En 2021, l'ISDND a réceptionné 1 292 t de bois sur la plateforme dédiée au broyage du bois.



Nouveau depuis 2021 :

Un produit neutralisateur d'odeurs est pulvérisé avant le week-end, pour réduire les impacts olfactifs de la zone d'exploitation. Contrairement à un produit masquant, qui ne fait que couvrir l'odeur par un parfum, ce neutralisant contient des principes actifs qui agissent directement sur les molécules génératrices d'odeurs et abattent la concentration en odeurs.



Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.



• Les ISDI

L'élimination des déchets inertes

En 2021, le Point Fort Environnement exploite trois installations pour le stockage de déchets inertes : St-Martin-de-Bonfossé, St-Martin-d'Aubigny et Condé-sur-Vire. Ces déchets inertes sont non dangereux. Ce sont les gravats et les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..).



• Les autres filières de traitement

La valorisation des matériaux issus des déchèteries

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés (hormis les inertes et les encombrants qui sont enfouis) :

- le bois de classe A est broyé à l'ISDND de St-Fromond puis valorisé,
- la ferraille est reprise pour recyclage,
- les déchets verts sont broyés puis compostés sur des plateformes.
- le mobilier est valorisé dans le cadre de la filière Eco-Mobilier,
- les DEEE sont recyclés via l'éco-organisme Ecosystem,
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE pour être valorisé localement en vêtements d'occasion ou via l'éco-organisme ECO TLC.

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Les DDS issus des ménages sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme EcoDDS. Une filière est dédiée aux professionnels et une autre aux particuliers.



• Tableau récapitulatif des tonnages sortants

Elimination	Adhérents Point Fort	44 624
	<i>dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de tri, encombrants, ordures ménagères brutes...)</i>	31 369
	<i>dont autre ISDND</i>	2 130
	<i>dont ISDI (déchets inertes)</i>	11 125
	Clients	8 349
Total élimination		52 973

Valorisation matière	Papier	2 605
	Verre	5 402
	Bouteilles en plastique	620
	Films en plastique	46
	Emballages en acier	271
	Emballages en aluminium	44
	Petits emballages en carton	803
	Briques alimentaires	130
	Carton ondulé	2 038
	Bois (combustible + paillage)	1 128
	Mobilier	3 130
	Ferraille	1 892
	DEEE	1 299
	Néons, lampes	7
	Piles	23
	Batteries	5
	Huiles de vidange	48
	Textiles	309
Cartouches	0	
Radiographies	0	
Total valorisation matière		19 800

Valorisation organique	Déchets verts broyés et compostés	20 324
-------------------------------	-----------------------------------	---------------

Réemploi		21
-----------------	--	-----------

Filière DDS (Déchets diffus spécifiques = déchets spéciaux)		180
--	--	------------

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 44 624 t de déchets ont été éliminés sur les 85 250 t collectées, soit un taux global de valorisation de 47,6%.

5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes. Avec la crise covid-19, de nombreuses actions ont été mises entre parenthèses, notamment les visites du site qui sont un élément clé de la communication de proximité pour le Point Fort Environnement et les partenariats sur les événements locaux.

• Les actions de proximité

Sensibilisation en milieu scolaire

En 2021, 456 élèves de maternelle, primaire et lycée, ont été sensibilisés aux gestes de tri.

Des sensibilisations ont également été effectuées à l'association France Terre d'Asile et au service Pastel.

« Laisse parler ton cœur »

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec Eco-Systèmes et les associations Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Cette collecte était organisée sur l'ensemble du réseau de 13 déchèteries. Plus d'une tonne de jouets ont été collectés.



Recycl'Concert

A l'occasion du festival Les Rendez-Vous Soniques, un recycl'concert était organisé au théâtre de Saint-Lô le 13 novembre 2021 : contre un équipement électrique ou électronique apporté, une place était offerte pour le concert de Natalie Bergman. 25 participants.



• Visite de l'ISDND

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours, l'exploitation... Des techniciens et élus ont également visité l'ISDND. Au total, 71 personnes ont été accueillies sur le site en 2021.



• Autres actions

- Mise à jour et suivi du site Internet
- Réalisation et diffusion de supports de communication
- Communication interne
- Suivi qualité : caractérisation des flux de déchets (papiers, emballages et ordures ménagères).

6 - Suivi des indicateurs nationaux

• Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif de la loi AGEC : -15% de DMA en 2030 (année de référence 2010 - Base 100 en 2010)

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits avec base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	92	89	90	91	90	88	88	-12%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	95	95	97	98	98	95	100	0%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	120	120	128	128	135	123	149	+49%
DMA (hors gravats)	100	108	108	104	110	104	103	107	108	111	104	116	+16%
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	116 848	116 659	+11%

En raison de la forte croissance des apports dans les déchèteries, la production de DMA/habitant n'a pas diminué par rapport à 2010. Elle a augmenté de 16 % entre 2010 et 2021.

• Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)

Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)

⁽¹⁾ La part recyclée est calculée en déduction de la part enfouie

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2010
DMA (en t) hors inertes	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	62 985	65 805	68 314	68 822	70 780	66 662	74 125	+29%
Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	23 335	23 566	23 405	25 648	26 775	32 081	33 499	+20%
Part des DMA enfouie	48%	44%	43%	40%	40%	37%	36%	34%	37%	38%	48%	45%	
Part recyclée (1) (valorisation matière)	52%	56%	57%	60%	60%	63%	64%	66%	63%	62%	52%	55%	

Le taux de valorisation a augmenté en 2021 du fait de l'augmentation des tonnages de déchets verts.

Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010

Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2010
Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)	100	98	95	86	91	80	76	76	83	87	104	108	+8%
nb d'habts (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	116 848	116 659	+11%

Les déchets non inertes enfouis ont augmenté de 8% entre 2010 et 2021. Cet indice est calculé sur le ratio enfoui/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence. Cela s'explique notamment par l'arrêt de l'unité de méthanisation des ordures ménagères et l'enfouissement de la totalité du flux OMR.

7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2021 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (150 627 € HT)
- le lavage des colonnes d'apport volontaire (16 150 € HT)
- la collecte de conteneurs papier pour surcroît d'activité (11 127 € HT)
- l'évacuation de déchets vers des sites extérieurs de traitement (246 622 € HT)
- le tri de la collecte sélective (37 070 € HT)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (347 763 € HT) et par externalisation (147 218 € HT)
- l'entretien des espaces verts (36 066 € HT)
- le broyage du bois (25 900 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux (330 354 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (57 316 € HT)
- le traitement des jus clairs issus de la méthanisation (42 447 € HT)
- le traitement par charbons actifs à l'ISDND (35 045 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, dératisation...)

INVESTISSEMENT 2021

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 977 377,20	10 - Dotations, fonds divers et réserves	205 233,00
13 - Subventions d'investissement	50 000,00	13 - Subventions d'investissement	191 142,00
20 à 23—Immobilisations	1 240 869,52	16 - Emprunts et dettes assimilées	4 940 625,23
27 - Autres immobilisations financières	2 500,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 630 162,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 821 822,01	041— Opérations patrimoniales	9 310,76
041— Opérations patrimoniales	9 310,76		
Total des dépenses	11 101 879,49	Total des recettes	10 976 473,45
Résultat de l'exercice	- 125 406,04		
Excédent antérieur reporté	1 125 867,13		
Nouvel excédent à reporter	1 000 461,09		

FONCTIONNEMENT 2021

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	4 757 541,96	013 - Atténuations de charges	273 307,85
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 136 979,01	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 916 238,47
65 - Autres charges de gestion courante	278 474,32	74 - Dotations, subventions et participations	12 518 818,24
66 - Charges financières	2 129 712,69	75 - Autres produits de gestion courante	46 607,58
67 - Charges exceptionnelles	856,99	76 - Produits financiers	2 959 131,26
68—Dotations aux provisions et amortissements	2 250 000,00	77 - Produits exceptionnels	65 129,70
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 630 162,46	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 821 822,01
Total des dépenses	19 183 727,43	Total des recettes	19 601 055,11
Résultat de l'exercice	+417 327,68		
Excédent antérieur reporté	2 254 396,53		
Nouvel excédent à reporter	2 671 724,21		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CA2021) - voir page précédente pour les principales prestations	1 561 153
Droits d'accès aux centres de traitement	11 304 733
Accès des professionnels aux déchèteries	157 428
Clients/conventions	701 588
Participation des communes	10 445 717
Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CA2021) dont	2 069 927
Citéo (emballages et papier)	1 849 734
Eco DDS / OCAD3E / EcoMobilier / ECO TLC	212 575
CITEO reconversion centre de tri	7 618
Recettes perçues au titre de la valorisation	1 056 945
Acier / Aluminium	90 570
Papier	179 097
Cartonnette/Carton	239 642
Bouteilles et flacons en plastique	156 746
Ferraille	275 282
Batteries	3 015
Broyat de bois	20 084
Verre	92 509

COUTS COMPLETS ET COUTS AIDES 2021 PAR FILIERE

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (adhérents et clients).

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides perçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

Année 2021	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	TRI SELECTIF VERRE/PAPIER/EMBALLAGES
Coûts structures techniques	8 807 585 €	3 050 231 €
Coûts structures générales	600 192 €	248 300 €
COUT COMPLET	9 407 777 €	3 298 532 €
Recettes clients et repreneurs	522 429 €	600 026 €
COUT TECHNIQUE	8 885 348 €	2 698 506 €
Soutiens Eco Organismes et aide CAE	10 792 €	1 443 015 €
COUT PARTAGE	8 874 556 €	1 255 491 €
Fonds de soutien	2 352 094 €	443 441 €
Autres recettes	170 466 €	13 161 €
COUT AIDE	6 351 996 €	798 889 €
	54 €/hab	7 €/hab
	282 €/T	85 €/T

Année 2021	DECHETERIES	TOTAL
Coûts structures techniques	3 904 563 €	15 762 380 €
Coûts structures générales	479 442 €	1 327 934 €
COUT COMPLET	4 384 005 €	17 090 314 €
Recettes clients et repreneurs	608 501 €	1 730 956 €
COUT TECHNIQUE	3 775 504 €	15 359 358 €
Soutiens Eco Organismes et aide CAE	619 269 €	2 073 076 €
COUT PARTAGE	3 156 234 €	13 286 281 €
Fonds de soutien	163 596 €	2 959 131 €
Autres recettes	96 932 €	280 558 €
COUT AIDE	2 895 706 €	10 046 591 €
	25 €/hab	86 €/hab
	53 €/T	116 €/T

Glossaire

Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :

● **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

● **ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

● **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par évapo-concentration.

● **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés ou compostés n'y sont pas soumis.

● **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

● **Méthanisation :**

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

● **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

● **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

● **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

Filière déchèteries :

● **DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

● **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

● **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

Filière tri sélectif :



Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citéo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. **Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable !**

Abréviations comptables :

CA : Compte Administratif

BP : Budget Primitif

DM : Décision Modificative

TP : Trésorier Payeur

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

TFE : Taxe Foncière des Entreprises



POINT FORT
ENVIRONNEMENT

Hôtel Bled
50620 CAVIGNY
Tél : 02 33 77 87 00
www.pointfortenvironnement.fr

